

COMMUNE DE GRUSSENHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GRUSSENHEIM DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 3 MARS 2020

Sous la présidence de M. KLIPFEL Martin, Maire
(a reçu procuration de JEHL Nathalie)

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19 heures.

Membres présents :

Mmes GRUNENBERGER Laetitia, SIMLER Agnès et WEIXLER Colette
MM CHASTE Bruno, GROLLEMUND René, HABERKORN Christophe, OBERT Jean-Paul, SCHÖNSTEIN Laurent, SIMLER Etienne et SUTTER Thomas

Membre absent excusé et non représenté : Mr JAEGLER Patrice

Membre absent non excusé : Mme DECK Nathalie

Membre ayant donné procuration : Mme JEHL Nathalie (a donné procuration à Mr le Maire)

Secrétaire de séance : Mr SIMLER Etienne

Ordre du jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la séance précédente
3. Compte-rendu de réunions
4. Cotisation Caisse d' Assurance Accidents Agricoles
5. Divers

Avant de débiter la séance, Mr le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir : la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité. Le conseil municipal approuve ce rajout.

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mr Etienne Simler est désigné en qualité de secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE SEANCE

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé par l'ensemble des membres présents.

3. COMPTE-RENDU DE REUNIONS

Mr le Maire remercie l'ensemble des membres du conseil municipal pour leurs investissements et travail durant le mandat écoulé.

Monsieur le Maire rend compte des informations ci-dessous :

- 14 février : réunion du conseil de fabrique de l'Eglise
- 18 février : assemblée générale du comité de gestion
- 19 février : assemblée générale de la chorale

Mr le Maire et les adjoints ont honoré Mme Dietsch Lydia à l'occasion de son 90^{ème} anniversaire le 20 février 2020 lors de la rencontre des Fleurs d'Automne.

Mr René Grollemund fait le compte-rendu de l'assemblée générale du syndicat du parc à grumes.

4. COTISATION CAISSE D'ASSURANCE ACCIDENTS AGRICOLES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la cotisation due à la caisse d'assurance accidents agricoles s'élève à 13 841 € au titre de l'année 2020.

Il propose au conseil municipal que la commune prenne à sa charge ce montant à hauteur du produit des baux de chasse (10 000 €). Le solde (3 841 €) étant à assigner en recouvrement avec les contributions foncières.

Le conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition.

5. TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

- Vu la loi n° 2005-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2131-1, L 31311 et L 4141-1 ;
- Considérant l'intérêt de procéder à la dématérialisation des flux entre les services de l'Etat et la commune de Grussenheim ;
- Considérant la proposition de Mr le Maire en vue de s'engager dans la dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité à la Préfecture et des documents budgétaires

Sur proposition de Mr le Maire
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Vu la proposition de la société Docapost Fast pour l'acquisition d'un certificat de transmission électronique et l'abonnement aux services FAST-ACTES et de coffre fort, pour un montant de 481 € HT la première année, puis un abonnement annuel de 302 € HT ;
- **Décide**, à l'unanimité, de donner une suite favorable à cette offre de la société Docapost Fast, telle que décrite ci-dessus.
- **Donne** son accord pour que Mr le Maire signe la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes règlementaires et budgétaires soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture du Haut-Rhin, représentant l'Etat à cet effet.
- **Autorise** Mr le Maire à signer électroniquement les actes télétransmis au contrôle de légalité ;
- **Autorise** Mr le Maire à prendre et à signer tout acte y afférent.

6. DIVERS

- **Demande de terrain en zone artisanale** : Mr le Maire informe le conseil municipal que la SAS 2R Applications (Mr Deweer Romain) a sollicité la réservation d'un terrain dans la zone artisanale (terrain à côté du cimetière israélite). Le conseil municipal n'émet aucune objection à cette demande.
- **Terrain de football** : Un courrier de réponse a été adressé à l'avocat des époux Sonntag et Marchal/Merdji.
- **Litige ADOR** : L'assureur de la commune, GROUPAMA, a adressé un courrier au géomètre ADOR.
- **Travaux de rénovation et mise en accessibilité de la mairie et de l'école et travaux de la piste cyclable et de l'interconnexion du réseau d'eau potable** : Mr le Maire fait un point sur l'avancement des travaux.
- **Elections municipales** : Le bureau de vote a été constitué.

La séance est levée à 20 heures.

Le Maire, Martin KLIPFEL